Nations Unies CRC/c/sr.1698



Distr. générale 27 septembre 2013

Français

Original: anglais

Comité des droits de l'enfant

Soixantième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 1698e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le mardi 29 mai 2012, à 10 heures

Président: M. Zermatten

Sommaire

Ouverture de la session

Allocution de la Représentante du Secrétaire général

Adoption de l'ordre du jour

Soumission de rapports par les États parties

Questions d'organisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



^{*} Il n'est pas établi de compte rendu pour le reste de la séance.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la soixantième session du Comité des droits de l'enfant.

Allocution de la Représentante du Secrétaire général

- 2. **M**^{me} **Kran** (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)) dit que depuis que le nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications a été ouvert à la signature le 28 février 2012, plus de 20 signatures ont été recueillies et l'on espère que les 10 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur seront bientôt effectives, ce qui fera des enfants des détenteurs de droits à part entière et leur permettra de soumettre à un organe international leurs plaintes pour violations de droits.
- 3. Le processus de renforcement des organes conventionnels sera bientôt dans sa phase finale et cruciale, car la Haut-Commissaire doit en principe publier son rapport le 22 juin 2012. Même s'il incombera aux États membres d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des idées de la Haut-Commissaire, le rapport contiendra aussi des recommandations destinées aux organes conventionnels. Le Comité des droits de l'enfant a été le premier à approuver le Document final de Dublin II et applique activement les recommandations qui y figurent dans le cadre de ses travaux. Des consultations fructueuses sur le système des organes conventionnels, facilitées par le Haut-Commissariat, ont eu lieu à Genève les 7 et 8 février 2012 et à New York les 2 et 3 avril 2012. Le 23 février 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 66/254 afin de lancer un processus intergouvernemental sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement du système des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme. Le Président de l'Assemblée générale a nommé cofacilitateurs les représentants permanents de l'Islande et de l'Indonésie. Le processus intergouvernemental est prêt à entamer ses travaux immédiatement après la publication du rapport de la Haut-Commissaire.
- 4. Le rapport de la Haut-Commissaire sur la protection et la promotion des droits des enfants qui travaillent et/ou vivent dans la rue a été présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2012. Le Comité y est prié instamment d'envisager d'élaborer une observation générale sur la non-discrimination et les enfants des rues, en vue de donner aux États parties des orientations plus détaillées sur l'adoption d'une approche du soutien aux enfants des rues qui soit fondée sur les droits. Une réunion aura lieu le 13 juin 2012 avec Consortium for Street Children et Aviva afin de définir des activités de suivi. À sa dixneuvième session, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 19/37 sur les droits de l'enfant, dans laquelle il a proposé que le prochain débat annuel d'une journée sur les droits de l'enfant soit consacré au droit qu'a l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible, et a invité le Haut-Commissariat à rédiger un rapport sur la question pour éclairer les débats du Conseil.
- 5. M. Cardona Llorens, membre du Comité, représentera celui-ci au débat annuel d'une journée du Conseil des droits de l'homme, qui sera consacré au thème de l'enfant et de l'administration de la justice. Le Conseil a commandé deux rapports pour sa session de septembre 2012: le premier, qui porte sur la violence dans le système de justice pour mineurs, doit être élaboré conjointement par le HCDH, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, et le second, qui traite de la protection des droits de l'homme des mineurs privés de liberté, doit être établi par le HCDH. En outre, la Représentante spéciale présentera à l'Assemblée générale, en octobre 2012, un outil comprenant des stratégies pratiques pour la prévention de la violence dans le système de justice pour mineurs.

GE.12-43043 (EXT)

Plusieurs débats d'experts, auxquels le Président du Comité et M^{me} Sandberg ont pris part, se sont tenus à ce sujet à Vienne en janvier 2012 et à Genève en mai 2012.

- 6. Un conseiller pour les droits de l'enfant et un spécialiste de la justice pour mineurs ont été intégrés à l'équipe de conseillers thématiques de la Division de la recherche et du droit au développement en vue de renforcer le lien entre les travaux du Comité et le processus intergouvernemental en cours au sein du Conseil des droits de l'homme.
- 7. En raison de contraintes budgétaires aggravées par une charge de travail toujours croissante, la Section de la gestion des documents a informé le HCDH que les réponses aux listes de points à traiter soumises en français ou en espagnol ne seraient plus traduites en anglais. Bien que le HCDH s'efforce de régler ce problème, il sait gré à ses collègues du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui ont une fois encore contribué à la traduction officieuse de la documentation de la session.
- 8. Dans le cadre de la politique d'écologisation de l'ONU, le secrétariat espère que les sessions du Comité seront bientôt «sans papier» et il prie instamment les membres d'utiliser l'extranet au lieu de se servir de documents imprimés.

Adoption de l'ordre du jour (CRC/C/60/1)

9. L'ordre du jour est adopté.

Soumission de rapports par les États parties

10. M^{me} Franchetti (Secrétaire du Comité) informe le Comité des nouveaux rapports qui ont été soumis en application de la Convention et de ses protocoles facultatifs. Le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a été ratifié par 147 États, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants par 157 États et le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications a été signé par 22 États.

Questions d'organisation

11. **Le Président** annonce que les 16 et 17 juin, le Comité fera une retraite à l'Institut international pour les droits de l'enfant de Sion (Suisse) pour discuter de ses méthodes de travail. La prochaine journée de débat général aura lieu le 28 septembre 2012 et traitera de la question des droits de l'enfant et de la migration internationale.

Le débat résumé prend fin à 10 h 40.

GE.12-43043 (EXT)